

Les communes et les mouvements de jeunesse

une relation gagnante

**Actes de la conférence organisée le 10 février 2011 par les cinq Mouvements
de jeunesse reconnus de la Fédération Wallonie-Bruxelles**



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Remerciements

Les Faucons Rouges, les Guides Catholiques de Belgique, le Patro, Les Scouts et les Scouts et Guides Pluralistes remercient Monsieur le Ministre Paul Furlan de les avoir invités et, plus encore, de les avoir mis au cœur des débats du salon des mandataires.

Ils remercient Monsieur Hervé Gilbert, président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de Vacances, d'avoir accepté de mener les débats et d'en être le modérateur.

Que soient également remerciés les intervenants, Isabelle Coyette du Cabinet du Ministre de l'Enfance, les échevins Isabelle Buron, Tanguy Auspert, Christie Morreale et le Ministre Nollet, Ministre de l'Enfance, pour le financement de la publication de ces actes.



Remerciements

Table des matières

- 2 Remerciements
- 4 La conférence en résumé
- 6 Intervention de Monsieur Paul Furlan, Ministre des pouvoirs locaux
- 8 Présentation de la conférence
- 9 Les mouvements de jeunesse dans la Fédération Wallonie-Bruxelles
 - Leur finalité
 - Le cadre légal
 - Le processus éducatif
 - Le public, la structure, le fonctionnement
- 12 L'accueil temps libre et les mouvements, par Isabelle Coyette, cabinet du Ministre de l'enfance
 - La place des mouvements de jeunesse dans la coordination «Accueil Temps Libre»
 - Rappel de la logique du décret «Accueil Temps Libre»
 - Échanges avec les participants
- 15 La qualité de l'encadrement des enfants et des adolescents
 - Présentation de la thématique par les mouvements de jeunesse
 - Intervention d'Isabelle Buron, échevine de la ville de Marche-en-Famenne
 - Questions et réactions du public
- 18 Les infrastructures d'accueil des mouvements de jeunesse
 - Présentation de la thématique par les mouvements de jeunesse
 - Intervention de Tanguy Auspert, échevin de la ville de Namur
 - Questions et réactions du public
- 21 Ouverture et accueil à tous les publics
 - Présentation de la thématique par les mouvements de jeunesse
 - Intervention de Christie Morreale, échevine de la commune d'Esneux
 - Questions et réactions du public
- 23 Les mouvements concluent la conférence
- 24 Les références des mouvements de jeunesse

Modérateur :



Hervé GILBERT

Président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de Vacances.

La conférence en résumé

Les mouvements se présentent

Faucons Rouges, Guides, Scouts, Patronnés et en Communauté française, ce sont 110.000 jeunes, soit 80.000 familles. Ce sont 1000 groupes locaux, présents dans 90% des communes. Ce sont plus de 20.000 animateurs bénévoles.

Au-delà de ces chiffres de participation, les cinq mouvements ont une ambition : participer au développement de citoyens épanouis, équilibrés et capables de jouer un rôle constructif dans la société.

Plus concrètement, dans les mouvements de jeunesse, chaque semaine, chaque jour lors du camp, par les jeux, les projets, les découvertes et la vie quotidienne, les jeunes trouvent un espace réel de découverte des valeurs démocratiques.

Chacun des mouvements œuvre à cette ambition tout en conservant ses propres spécificités qu'elles soient d'ordre pédagogique, structurelle ou encore philosophique.

L'accueil temps libre et les mouvements

Intervention d'Isabelle Coyette, Cabinet du Ministre de l'enfance.

L'accueil durant le temps libre (ATL) des enfants est réglé par un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui vise à mettre en place des collaborations sur base volontaire - toutefois avec des incitants - entre les différents opérateurs de l'accueil au niveau communal.

En plus de vouloir la mise en œuvre de collaborations entre les opérateurs d'accueil, le décret ambitionne un développement de la qualité de l'accueil ainsi qu'une politique cohérente de l'accueil au sein de la commune.

La commune qui s'inscrit dans le cadre du décret ATL met sur pied une Commission Communale de l'Accueil (CCA), constituée de cinq composantes : la commune (1), les écoles (2), les parents ou les personnes qui confient les enfants (3), les opérateurs d'accueil extrascolaire (4) et les associations actives dans le secteur de l'accueil et reconnues par la Communauté française (5). C'est dans cette dernière catégorie que les mouvements de jeunesse peuvent être présents au sein d'une CCA.

Les premières missions de la CCA sont d'établir un état des lieux de la situation de l'accueil dans la commune, d'identifier les besoins et de dégager des actions à mettre en œuvre pour assurer un accueil le plus complet possible, le tout dans un « programme de coordination locale pour l'enfance » (programme CLE).

Isabelle Coyette a insisté sur le fait que c'est en privilégiant la rencontre, la concertation et la collaboration que des initiatives nouvelles pourront être mises en œuvre. Les communes dans lesquelles est implanté un groupe local de mouvement de jeunesse ont la chance d'avoir une offre diversifiée dans l'accueil proposé (activités accessibles tout au long de l'année, prises en charge par des bénévoles et inscrites dans une logique de durée).

Son discours s'adresse également aux mouvements de jeunesse : les groupes locaux doivent aussi s'adresser aux communes dans une logique participative et ne pas simplement attendre l'aide des communes.

La qualité de l'encadrement des enfants et des adolescents, première thématique

Intervention d'Isabelle Buron, échevine de la ville de Marche-en-Famenne.

La commune de Marche (300 jeunes participants dans les mouvements de jeunesse) est attentive à la formation des bénévoles (budget de 8000€). Un montant forfaitaire de 20 € par année et jeune affilié à chaque groupe leur est rétribué. La formation est très importante puisqu'elle donne accès, dans le cadre du décret « Centres de vacances », à la possibilité d'être animateur des plaines communales de Marche, pour lesquelles il est important de trouver des animateurs brevetés.

Isabelle Buron termine son intervention par une double question à l'attention des mouvements de jeunesse : d'une part comment faire pour travailler de concert entre les fédérations des mouvements de jeunesse et les pouvoirs locaux pour toujours améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité des plus jeunes et, d'autre part, quel grain de folie faut-il avoir pour être bénévole dans un mouvement de jeunesse, dans une société de plus en plus sécuritaire qui ne supporte plus le risque ? L'échevine témoigne, de cette manière, de sa reconnaissance pour les mouvements de jeunesse.

Les infrastructures d'accueil des mouvements de jeunesse, deuxième thématique

Intervention de Tanguy Auspert, échevin de la ville de Namur

Dès l'accord de législature, la ville de Namur (107.000 habitants, 34 groupes locaux des mouvements de jeunesse) a eu la volonté d'investir dans des bâtiments destinés aux mouvements de jeunesse de l'ordre de 300 à 350.000 € par an.

Une réunion est organisée annuellement avec tous les mouvements de jeunesse pour connaître leur état de besoins, que ce soit dans des locaux communaux ou que ce soit dans des locaux classés « associatifs privés ».

La commune, par définition, ne peut pas travailler sur les biens d'autrui. Pour tout de même répondre aux besoins des mouvements de jeunesse, Tanguy Auspert a expliqué plusieurs moyens.

- Dans le cas de bâtiments qui ne peuvent plus être entretenus, le propriétaire privé rétrocède à la ville pour une durée (in)déterminée les locaux (cas de Jambes et Dave). Avec un droit réel sur le bâtiment, la ville a le droit d'y travailler.
- Lorsque la Ville est propriétaire (ou via rétrocession), une convention d'occupation est signée avec chacun des groupes des mouvements de jeunesse, avec jour d'occupation, conditions d'utilisation, état des lieux annuel et charges énergétiques à payer.
- Dans le cas des bâtiments associatifs, la ville a un crédit de 10.000€/an pour financer des travaux via des subsides. Priorité a été mise sur la mise en conformité de l'électricité et de la sécurité incendie, cumulable avec le subside « Infrastructures » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tanguy Auspert lance l'idée d'assimiler les infrastructures d'accueil aux infrastructures sportives quant à elles subsidiées à 75%.

L'échevin de Namur conclut en proposant deux idées aux Mouvements de jeunesse ; d'une part, se coordonner lors d'actions de type « déblayage » durant l'hiver et, d'autre part, inviter les élus locaux aux grandes manifestations des Mouvements de sorte que l'occasion de se présenter et de discuter soit offerte.

L'ouverture et l'accueil à tous les publics, troisième thématique

Intervention de Christie Morreale, échevine de la commune d'Esneux

La commune d'Esneux (périphérie liégeoise, 500 jeunes dans les mouvements de jeunesse, 13.000 habitants) accueille quatre groupes locaux de mouvements de jeunesse et plusieurs camps chaque été.

Suite au sentiment de subir une mesure « anti camp » dans un contexte budgétaire limité, une discussion a eu lieu entre l'échevine de la jeunesse et de l'action sociale, Christie Morreale, et les mouvements de jeunesse sur la valeur ajoutée d'un mouvement de jeunesse. Elle les a invités à épinglez des opérations de solidarité qui montrent à la population leur action. Cela n'a pas été difficile à mettre en œuvre puisqu'ils s'engagent déjà (par exemple opération « nettoignons nos cours d'eau » ou encore aide lors des inondations).

Christie Morreale conclut qu'à aucun moment un responsable politique ne doit ni privilégier ni exclure des Mouvements de Jeunesse ; que ceux-ci font partie intégrante de la vie citoyenne et que les différences sur le plan philosophique ou de la mixité par exemple sont intéressantes.

Introduction du Ministre Paul Furlan

« Coup de chapeau aux associations »

Paul FURLAN



Fonction :
Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en charge du Tourisme

Citation :
« ... l'éducation à la citoyenneté que vous développez collectivement. C'est d'ailleurs quelque chose qui est à mon sens essentiel dans une société où la jeunesse a tendance à être vue plus par le prisme des nuisances qu'elle génère que par le prisme des bénéfices qu'elle apporte.»

On est toujours issu de quelque part et, en l'occurrence, je dirais que mon parcours, comme beaucoup d'autres parcours politiques d'hommes et de femmes qui aujourd'hui s'investissent au niveau local, régional ou à d'autres niveaux, provient finalement du fruit d'une histoire.

Celle-ci peut être familiale, scolaire mais est souvent aussi le résultat d'une éducation permanente dans le cadre des mouvements de jeunesse. Même si je suis plutôt « Faucons Rouges » et mouvements mutualistes, j'ai développé une culture de l'implication dans les mouvements de jeunesse et de l'éducation à la citoyenneté comme vous la développez collectivement. C'est d'ailleurs quelque chose qui est à mon sens essentiel dans une société où la jeunesse a tendance à être vue plus par le prisme des nuisances qu'elle génère que par le prisme des bénéfices qu'elle apporte.

Dans cette société qui est la nôtre, l'appui aux mouvements de jeunesse est primordial et peut s'exprimer de différentes manières. Un appui moral et symbolique qui est indispensable, des appuis financiers divers et multiples par l'intermédiaire des différentes compétences gouvernementales de la Fédération Wallonie-Bruxelles évidemment mais également dans le cadre des pouvoirs locaux. Nous devons apporter une solution à un certain nombre de mal-être qui se développent dans la société et cela peut se faire par l'intermédiaire des compétences ministérielles qui sont les miennes. En tout cas, moi j'y crois !

La relation entre la jeunesse et les communes me paraît absolument indispensable. C'est cet état d'esprit que j'essaie de développer, imparfaitement, j'en conviens, parce qu'on ne sait jamais répondre à tous les besoins de la société ; les budgets sont limités !

Les problèmes sont différents, qu'il s'agisse d'infrastructures, de l'ensemble du réseau routier, du patrimoine de la commune mais ils peuvent aussi, ils doivent à mon avis, être sociétaux ! Une partie de la solution est l'intégration dans la société par le biais de mouvements associatifs. Finalement, les plus performants, ceux qui concernent une population plus défavorisée, plus en souffrance, ce sont quand même les mouvements de jeunesse, encore une fois, tous réseaux confondus.

C'est une problématique à laquelle je suis très sensible et pour laquelle j'ai envie au maximum d'aider et de promouvoir d'une manière transversale avec l'ensemble de mes collègues. Votre rôle sur le terrain touche évidemment tous les secteurs qu'un gouvernement est amené à envisager. Ma porte sera donc constamment ouverte aux mouvements de jeunesse. Elle l'est déjà, je pense avoir eu l'occasion de le démontrer à certains moments.

Je veux tirer mon chapeau à tous les bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre au développement sportif, sociologique, psychologique des autres et essentiellement des plus jeunes. Je ne vous cache pas que j'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour tous ceux qui, parfois au détriment de leur vie familiale ou professionnelle, donne leur temps pour les autres, pour la jeunesse.

Dans une société où, malheureusement, les valeurs sont de plus en plus individualistes, tous ceux qui participent au développement de ces associations multiples et diverses mais essentiellement de la jeunesse participent à cet esprit de solidarité et font ralentir cette évolution du Monde.

Nous sommes aujourd'hui, en 2011, dans une discussion institutionnelle intense, vers la constitution d'un gouvernement fédéral. Vous sentez, vous voyez que le nœud du problème est la solidarité. C'est : « accepte-t-on ou non que dans la vie, on puisse consacrer une partie des moyens budgétaires d'une tranche plus riche de la population à une tranche moins aisée ? ».

Vous pouvez décliner cet aspect des choses à différents niveaux – le plus grand étant évidemment la sécurité sociale, c'est ce qui nous tient le plus à cœur – mais, au quotidien, nous avons tous à participer à cette solidarité. Le renfermement sur soi participe malheureusement à ce développement de l'individualisme ambiant qu'il faut combattre.

Ce qui est dommage, c'est que je prêche ici une assemblée de convaincus ! Ce sont les autres qu'il faudrait pouvoir sensibiliser à cette problématique de cohésion sociale, de solidarité !

C'est ce que vous faites au quotidien, donc, vraiment du fond du cœur, « coup de chapeau » pour le travail mené par tous les encadrants et il y en a des dizaines de milliers en Belgique !

En tant que progressiste je ne peux être que sensible et encourager ce développement de la société. En tous cas, dans les compétences qui sont les miennes, j'essaie de le faire au quotidien.

Je vous remercie et vous souhaite un bon travail. Je ne manquerai pas d'être attentif aux actes de cette séance et aux enseignements que l'on pourra en tirer pour le développement de vos associations... J'ai envie de dire pour le développement de la société, cela me paraît évidemment plus important.



Présentation de la conférence

(par Gwennaëlle Cahide, présidente des Guides Catholiques de Belgique)

Les mouvements de jeunesse jouent un rôle d'utilité publique au sein des communes. Ils offrent tout au long de l'année, à tous les jeunes sans distinction, des lieux d'ouverture, de participation et de citoyenneté active, de découverte de la démocratie, d'éducation par l'action et d'apprentissage. Ils sont des acteurs associatifs dynamiques dans les communes.

Leur action est locale, c'est pourquoi leur premier partenaire est la commune du groupe local. Commune qui doit gérer des nombreux lieux d'accueil, répondre aux sollicitations des associations, qui est garante de la qualité de l'accueil extrascolaire... et qui pourtant ne connaît pas toutes les facettes des mouvements de jeunesse, ou peut se poser de nombreuses questions.

C'est pourquoi, nous avons souhaité organiser ce moment de découvertes et d'échanges afin que vous puissiez discerner et comprendre qui nous sommes au cours de l'année : quel processus éducatif nous poursuivons ? Comment nous sommes organisés ? Quelles garanties d'accueil nous proposons ? Quels sont les cadres légaux qui régissent nos activités ? Quelles sont nos obligations vis-à-vis des communes ?

Nous sommes convaincus que les communes et les groupes locaux peuvent être des partenaires, qu'une relation gagnante peut s'établir au service de tous.

Il est important pour nous, les différents mouvements de jeunesse, de porter ce message ensemble, car, au-delà de nos spécificités, nous poursuivons tous un projet éducatif pour d'une part l'individu et d'autre part pour la société.

Au cours de cette conférence, nous vous présenterons les mouvements de jeunesse et leurs réalités (finalité – cadre légal – processus éducatif – structure). Ensuite, nous accueillerons Isabelle Coyette, collaboratrice au sein du cabinet de Monsieur le Ministre de l'Enfance, M. Nollet. Elle nous présentera le secteur ATL, accueil temps libre, et ses incidences avec les mouvements de jeunesse.

Nous aborderons, avec nos témoins privilégiés, trois thématiques pour lesquelles communes et mouvements de jeunesse sont liés :

- la qualité de l'encadrement des enfants et des adolescents ;
- l'amélioration des infrastructures d'accueil ;
- l'ouverture et l'accueil à tous les publics.

À la suite de ces témoignages, nous vous proposerons de poser vos questions, de partager vos réflexions sur les mouvements de jeunesse et sur les liens qui peuvent se tisser entre eux et vous. Nous sommes là pour vous répondre, au service d'un débat qui ce veut constructif.



Les mouvements de jeunesse dans la Fédération Wallonie-Bruxelles

(par Simon André, président de la Fédération Nationale des Patros, et Philippe Heushen, secrétaire national des Faucons Rouges)

Nous voudrions d'abord nous présenter en quelques idées et en quelques chiffres, afin que chacun soit bien au courant de notre réalité actuelle et puisse éventuellement affiner la vision qu'il peut en avoir. Pour ce faire, nous aborderons des éléments tels que nos finalités, le cadre légal qui organise en partie nos missions, les grandes lignes de force pédagogiques de notre action ainsi que notre mode de fonctionnement.

D'abord, quelques chiffres

110 000 jeunes sont concernés par nos activités dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit environ 80 000 familles.

Plus de 1000 groupes locaux de mouvements de jeunesse sont présents à travers le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles que ce soit en zone rurale, urbaine ou périurbaine. Ainsi, près de 90% des communes offrent une possibilité d'accueil dans un mouvement et une famille ne doit jamais faire beaucoup de kilomètres pour trouver un de nos groupes prêt à accueillir ses enfants.

Chaque week-end, ce sont plus de 20 000 animatrices et animateurs bénévoles qui contribuent à cet accueil.

Derrière ces chiffres, une finalité et un cadre légal

Nos mouvements ne se définissent pas comme un loisir ou comme une occupation parmi d'autres : nous avons un projet éducatif, comme dit précédemment, tant pour l'individu que pour la société.

Nous nous présentons et nous vivons comme des lieux complémentaires à la famille et l'école. Les mouvements de jeunesse sont d'ailleurs souvent considérés comme une « école de vie » !

En plus de former ce que nous appelons des CRACS, des citoyens responsables, actifs, critiques, et solidaires, nous contribuons à développer des qualités que nous avons définies comme essentielles dans une société.

Nous proposons de contribuer, avec nos moyens spécifiques, au développement de citoyens épanouis, équilibrés et capables de jouer un rôle constructif dans la société.

Nous investissons donc dans de futurs citoyens, de futurs parents, de futurs travailleurs, de futurs voisins...

Nos mouvements transmettent aussi des valeurs humaines comme le partage, l'ouverture, le respect de l'autre, le sens de la justice et de la solidarité.

Dans les mouvements, chacun découvre, chacun apprend, en fonction de son âge et de son rôle.

Ce projet éducatif est construit en mouvement (à travers nos congrès, nos assemblées, les échanges au sein de nos structures...) et prend toute sa dimension d'éducation permanente quand il permet aux jeunes de s'essayer à la prise de responsabilités, d'acquérir de plus en plus d'autonomie, de former d'autres jeunes ou encore de leur permettre d'agir et de réagir dans leur environnement local.

À cet effet, l'action des mouvements de jeunesse est explicitement reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelle à travers deux décrets :

- Le décret relatif aux centres de vacances du 30 avril 2009 qui reconnaît l'action des groupes locaux notamment en période de camp ;

- Le décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009. Ce dernier permet à nos fédérations d'être reconnues comme Organisation de jeunesse et plus spécifiquement dans la catégorie « mouvements de jeunesse ». Par ailleurs, ce décret, définit ce qu'est également un groupe local de mouvement de jeunesse.

Nous y voyons là une reconnaissance de l'action des fédérations mais aussi et surtout de celle de ces quelque mille groupes locaux qui la mettent en œuvre.

Derrière ces chiffres, un processus éducatif

Ce décret relatif aux Organisations de jeunesse nous décrit comme des organisations qui :

- privilégient le mode d'action de l'animation directe des jeunes, impliquant un contact direct avec ceux-ci, à travers des espaces de vie et d'expérimentation en leur permettant de mettre en œuvre les actions et les projets qu'ils souhaitent ;
- se caractérisent par l'adhésion de membres dont le parcours s'inscrit dans la régularité et la durée;
- centrent leurs activités sur le «vivre ensemble» au sein de groupes de jeunes et sur des activités collectives conçues par et pour les jeunes ;
- centrent leurs pratiques sur la construction d'attitudes, de savoirs et de compétences acquise par l'action, la vie quotidienne avec les pairs, la mise en œuvre d'un projet pédagogique permanent d'animation, la visée éducationnelle dans toutes les dimensions de la personne et l'ancrage dans les réalités locales.

Plus concrètement, dans les mouvements de jeunesse, les jeunes trouvent un espace réel de découverte par l'action des valeurs démocratiques. À côté de l'école et de la famille, les mouvements de jeunesse offrent un lieu d'éducation par et pour le jeune. Chaque semaine, chaque jour lors du camp, il faut apprendre à se parler, à négocier, à décider. Quelle tactique utiliser pour atteindre le fanion sans être vus ? Quelle recette choisir pour les pains perdus, une de nos spécialités gastronomiques ? Qui présentera ce soir la veillée ? À ceux qui s'interrogent sur les politiques d'éducation de la jeunesse, nous pensons pouvoir dire qu'il y a plus de cent ans que nous mettons au point, avec les jeunes eux-mêmes, une réponse basée sur la confiance donnée a priori.

Dans les groupes, chacun reçoit aussi l'occasion d'entreprendre et de mener à terme des projets concrets. Lorsque chaque été, des adolescents installent leurs tentes en haut de pilotis, mènent une action citoyenne dans leur commune ou encore à l'étranger, ils apprennent à travailler ensemble, à s'organiser, ils apprennent la solidarité ! Ils apprennent également à prendre des responsabilités.

Dans nos mouvements, chacun a l'occasion de progresser à son rythme : pas de bulletin, pas de programme imposé. Un des atouts est de proposer des activités variées, aptes à développer tout le potentiel d'un jeune. Tout le monde peut donc y trouver sa place.

Et bien sûr, dans nos camps, les jeunes sont en contact constant et réel avec la nature. Le pari éducatif des mouvements de jeunesse, c'est qu'en jouant dans la nature, les jeunes créent une relation durable, source de respect.

Enfin, les mouvements de jeunesse offrent chaque année à des milliers d'adolescents la chance de découvrir d'autres jeunes, d'autres cultures, d'autres milieux socio-économiques, d'autres origines et de construire peu à peu des liens d'amitié entre les peuples. Le souci d'ouverture y est permanent. D'ailleurs, les employeurs reconnaissent souvent à sa juste valeur la qualité du complément de formation offert par les mouvements de jeunesse.

Derrière ces chiffres, un public, une structure, un fonctionnement

Commençons par l'essentiel, les jeunes !

Les mouvements sont ouverts à tous et accueillent garçons et filles dès le plus jeune âge dans un parcours qui s'inscrit dans la durée puisque les adolescents et les jeunes y trouvent également une place spécifique.

Les jeunes sont rassemblés en groupes d'âges qui disposent chacun d'outils appropriés et proposent des activités spécifiques, cela, en adéquation avec les besoins et le rythme de vie de chaque enfant et de chaque jeune.

Parlons ensuite des animateurs, qui encadrent ... ou plutôt qui éduquent.

Étudiants ou jeunes travailleurs, ils sont environ 20.000 animateurs et animatrices âgés, en moyenne, de 17 à 25 ans. Tout au long de l'année, ils agissent bénévolement, c'est un choix, un engagement, que chaque mouvement anime et soutient. En 2011, dans le cadre de l'année européenne du volontariat, il nous semblait important de le souligner !

Chaque animateur est invité à suivre un parcours de formation (15 journées en résidentiel dites théoriques, accompagnées de nombreuses plages pratiques). Ce parcours est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et débouche sur l'obtention d'un brevet officiel. De plus, chaque mouvement organise des modules de formation techniques ou pédagogiques spécifiques et complémentaires pour permettre à l'ensemble des animateurs de s'inscrire dans un processus de formation continue.

Enfin, les animateurs sont accompagnés à différents niveaux.

En effet, dans chaque fédération, un dispositif assure l'accompagnement et le soutien à différents niveaux de la structure que ce soit du niveau local, fédéral voire international. Toute cette structure se construit avec les jeunes qui sont amenés à prendre de plus en plus de responsabilités et à devenir les cadres des mouvements. L'exercice démocratique de construction collective est essentiel pour nous et est présent à chaque niveau de nos mouvements. Nous sommes des mouvements pour les jeunes et par les jeunes.

Notre action éducative se vit tout au long de l'année.

Outre les activités hebdomadaires, les enfants et les adolescents participent également à de courts séjours en week-end pendant l'année, cela permet de passer plus de temps ensemble et de vivre des activités hors du commun. Pour certains, c'est parfois la première expérience de vie en dehors de la maison. L'été, c'est le camp, l'aboutissement de l'année. 10 à 15 jours de vie en petite communauté, en contact étroit avec la nature... et avec les autres. En tout, plus de 3000 camps sont organisés chaque été par nos mouvements.

Les mouvements de jeunesse, ce sont donc des milliers d'enfants, d'adolescents, d'animateurs et d'adultes. Chaque groupe local est une entité structurée autour de tous ces acteurs.

Chacun peut y trouver la place qui lui convient et faire de multiples découvertes et apprentissages au fil de son parcours.

Nous espérons que vous aurez pu aiguïser quelque peu la représentation que vous vous faites des mouvements de jeunesse. Derrière ces chiffres, vous l'aurez compris, il y a des mots, des actes, des idées, des pensées, des êtres, une collectivité, un véritable projet de société.

Chacun des mouvements œuvre à cette ambition tout en conservant, il est aussi bon et sain de le préciser, ses propres spécificités qu'elles soient d'ordre pédagogique, structurelle ou encore philosophique.

L'accueil temps libre et les mouvements

Isabelle COYETTE



Fonction :

Collaboratrice de la cellule enfance du cabinet de Monsieur le Ministre Jean-Marc Nollet

Citation :

« ... Ce qui semble intéressant également, c'est que les mouvements de jeunesse soient intégrés à l'offre d'accueil de la commune. Les communes dans lesquelles est implanté un groupe local de mouvement de jeunesse ont la chance d'avoir une offre diversifiée où l'on trouve différents modes d'action dans l'accueil qui est proposé. On trouve différentes manières d'encadrer et d'accueillir les enfants. C'est une activité qui est accessible tout au long de l'année, prise en charge par des bénévoles et qui s'inscrit dans une logique de durée. À ce titre-là, cela correspond à autre chose que ce que les accueils extrascolaires peuvent proposer... »

Intervention d'Isabelle Coyette

Il est important de faire la distinction entre l'accueil temps libre et l'accueil extrascolaire. Le décret de 2003 travaille sur deux aspects. Il y a deux volets à ce décret : il y a un volet de coordination des activités qui ont lieu durant le temps libre des enfants et puis il y a une mission de soutien à l'accueil extrascolaire.

La partie qui va nous intéresser aujourd'hui, c'est particulièrement la partie qui touche à l'accueil durant le temps libre des enfants. Le décret ATL vise en effet à mettre en place une synergie, des collaborations sur base volontaire mais avec des incitants entre les différents opérateurs de l'accueil au niveau communal. Par ailleurs, ce décret permet aussi de soutenir les activités qui ont lieu dans le cadre extrascolaire. Qu'est-ce qu'on entend par « cadre extrascolaire » ? Eh bien, ce sont les activités qui ont lieu en semaine avant et après l'école et le mercredi après-midi.

La mission de coordination qui est confiée aux communes dans le cadre du décret ATL vise l'ensemble des acteurs de l'accueil et donc, à ce titre-là, les mouvements de jeunesse sont aussi concernés. Ce sont des opérateurs de l'accueil durant le temps libre des enfants qui fonctionnent généralement à d'autres périodes que celles des opérateurs d'accueil extrascolaire.

Les mouvements de jeunesse ont donc bien leur place au sein des coordinations qui se mettent en place dans les communes. L'idée du décret est de développer des synergies entre tous les acteurs de l'accueil de l'enfance et le législateur a souhaité que cette mission de coordination de l'accueil de l'enfance se déroule au niveau communal qui est finalement le niveau le plus en prise avec la réalité de terrain.

C'est donc là que la mission de coordination a le plus de chances d'être menée à bien. Les mouvements de jeunesse sont présents dans plus de 90% des communes et donc, à ce titre, ce sont de vrais partenaires dans l'accueil temps libre. Je ne sais pas si toutes les personnes qui sont présentes ici sont issues des communes qui sont entrées dans la logique du décret ATL ou pas. Je vais quand même rappeler ce que le décret propose de mettre en place. Je sais que parmi vous, plusieurs sont entrés dans la logique mais cela me semble important de le rappeler, de le préciser.

Le cadre du décret ATL pose un certain nombre d'éléments. L'idée est de soutenir la mise en œuvre de collaborations entre les opérateurs d'accueil. Cela vise aussi à un développement de la qualité de l'accueil ainsi qu'à proposer une politique cohérente de l'accueil au niveau de la commune. Pour mettre cela en œuvre, on a confié une mission à la commune qui engage un coordinateur ATL qui est la personne identifiée pour la mise en œuvre de ce projet.

La commune qui s'inscrit dans le cadre du décret ATL met sur pied une Commission Communale de l'Accueil (CCA). La CCA est constituée de cinq composantes. Il a été souhaité de regrouper toutes les personnes qui ont un lien avec l'accueil des enfants. Ces cinq composantes sont : la commune, les écoles, les parents ou les personnes qui confient les enfants, les opérateurs d'accueil extrascolaire ; la cinquième composante reprend les associations qui sont actives dans le secteur de l'accueil et qui sont agréées, reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un autre cadre que celui de l'ONE. C'est dans cette logique-là que les mouvements de jeunesse pourraient être présents au sein d'une CCA.

La première mission de la CCA sera d'établir un état des lieux de la situation de l'accueil dans la commune. Cet état des lieux va notamment permettre d'identifier éventuellement les besoins, les manques qu'il peut y avoir au sein de la commune. L'état des lieux permettra aussi de dégager des actions à mettre en œuvre pour couvrir l'ensemble des périodes d'accueil qui ne seraient pas couvertes. Par exemple, on pourrait se rendre compte dans une commune qu'il y a énormément d'activités mais que le samedi matin il n'y a rien en terme d'accueil. Si on constate cela, la CCA pourrait avoir comme projet d'essayer de développer quelque chose pour couvrir cette période. L'idée, c'est toujours bien de le faire de manière concertée avec l'ensemble des acteurs et en général, cela est porteur de résultats.

Au terme de cet état des lieux, la commune établira ce qu'on a appelé un « programme de coordination locale pour l'enfance » (programme CLE) qui reprendra l'état des lieux qui a été réalisé, les difficultés éventuellement rencontrées ainsi que ce que l'on va mettre en œuvre pour contrer ces difficultés. Il contient aussi les projets d'accueil des opérateurs, les modalités de collaboration entre eux, les modalités d'information des usagers et les modalités de répartition des moyens communaux.

Ce programme CLE peut couvrir l'ensemble des périodes de temps libre. C'est-à-dire avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et aussi les périodes de congés scolaires. On le voit, les mouvements de jeunesse ont aussi leur place au sein de ces programmes CLE même si, aujourd'hui, on constate dans beaucoup de programmes CLE que ce n'est pas nécessairement un aspect qui est toujours présent. Ceci dit, il y avait sans doute des besoins liés à l'accueil extrascolaire qu'il était nécessaire de rencontrer au préalable.

Beaucoup de communes sont aujourd'hui dans une phase de renouvellement de leur programme CLE et cela pourrait donc être intéressant pour ces communes, d'élargir peut-être un peu leur cadre, de se baser aussi sur les périodes qui ne sont pas celles liées à « avant et après l'école » et identifier l'ensemble des acteurs. L'idée aussi derrière cette coordination, c'est de pouvoir éventuellement développer de nouvelles actions, de nouvelles missions.

Cela s'est vu parfois, dans des communes, que le mercredi après-midi, peu d'activités étaient organisées. Eh bien un partenariat a pu être mis en place avec un mouvement de jeunesse et des activités ont été proposées le mercredi après-midi. Ça ne veut pas dire que c'est cela qu'il faut reproduire partout mais c'est un exemple de bonne pratique qui est intéressant.

Chaque commune, chaque groupe local a sa spécificité. Il n'y a donc pas une bonne recette qu'on peut reproduire dans les 220 communes qui sont actives et inscrites dans le cadre du décret ATL. Mais c'est en privilégiant la rencontre, la concertation, la collaboration que des initiatives nouvelles pourront être mises en œuvre. Ce qui semble intéressant également, c'est que les mouvements de jeunesse soient intégrés à l'offre d'accueil de la commune. Les communes dans lesquelles est implanté un groupe local de mouvement de jeunesse ont la chance d'avoir une offre diversifiée où l'on trouve différents modes d'action dans l'accueil qui est proposé. On trouve différentes manières d'encadrer et d'accueillir les enfants. C'est une activité qui est accessible tout au long de l'année, prise en charge par des bénévoles et qui s'inscrit dans une logique de durée. À ce titre-là, cela correspond à autre chose que ce que les accueils extrascolaires peuvent proposer. C'est différent et c'est ça qui est intéressant. C'est justement la diversité des modes d'action qui sont proposés qui peut être un atout, je pense, pour les différentes communes.

Il me semble aussi intéressant de m'adresser aux mouvements et de leur dire que les groupes locaux doivent aussi s'adresser aux communes dans une logique participative et ne pas toujours se positionner comme demandeur de quelque chose. C'est sûr qu'un camion pour le matériel pour le camp, on en a besoin mais cela peut être intéressant que les choses puissent se passer dans une logique où tout le monde apporte quelque chose et où tout le monde retire quelque chose. Si on se positionne toujours en termes de demandeur, parfois les relations sont plus difficiles.

Les mouvements ont organisé cette conférence de manière commune. C'est peut-être aussi un mode d'action qui peut être reproduit au niveau local. Il y a quelques communes dans lesquelles cela se passe et cela permet de faciliter les relations. Peut-être que, déjà, avoir une première concertation entre mouvements sur les demandes qu'ils souhaitent formuler pourrait faciliter la collaboration.

Pour les communes, je pense que c'est absolument essentiel d'investir dans la jeunesse et dans l'enfance, à la fois pour une question d'avenir mais aussi en termes d'attractivité pour une commune de pouvoir proposer différents modes d'accueil de l'enfance. Comme déjà dit, il n'y a pas de recette unique. Au bout du compte, le type de collaboration que l'on cherche à développer via ce décret ATL va laisser une large place à l'initiative et à la créativité. Je pense que des deux côtés des acteurs, on sait ce que c'est l'initiative et la créativité. Cela ne peut donc donner que de bons résultats.

Modérateur

C'est dans ces cercles communaux que tout peut se faire. Il y a un réel potentiel d'action. On a vu dans certaines communes des exemples qui fonctionnent vraiment très bien. L'offre n'est pas concurrente mais complémentaire. Il faut insister très fort là-dessus et je pense que le chemin évoqué où il faut faire 50% de chaque côté est vraiment très important. À la fois, pour les mandataires, le message à faire passer, c'est qu'il y a des coordinateurs qui doivent coordonner et donc faire entendre leur voix et aller chercher ceux qui restent encore sur le bord du chemin. Et d'un autre côté, il y a le message que les mouvements veulent envoyer aujourd'hui : « nous sommes prêts à faire des pas pour aller chercher notre place réellement, une place plus importante dans la CCA et dans l'offre qui est proposée ».

Isabelle Coyette

Il y a effectivement une possibilité pour les mouvements de participer à la CCA mais ce n'est peut-être pas nécessairement le meilleur moyen de viser la collaboration. Cela peut être simplement un problème pratique qui fait que c'est difficile pour les groupes locaux de mouvements de jeunesse d'être présents au sein des CCA. Maintenant, il y a moyen de collaborer autrement que par ce lieu un peu institutionnel mais c'est en tout cas un lieu qu'il ne faut pas négliger, vers lequel vous pouvez vous tourner. Le coordinateur ATL est aussi une personne de référence sur les matières « enfance » au niveau communal et à ce titre-là, rencontrer celui de la commune dans laquelle le groupe local est implanté mais aussi rencontrer celui de la commune où l'on va passer le camp durant l'été, sont des démarches qui peuvent être intéressantes.

Intervention d'un participant

J'étais interpellée par l'élément qui vient d'être amené par rapport au pas qui peut être fait de la part de chacune des parties. Nous entendons régulièrement, en tant qu'organisme de formation pour les coordinateurs ATL, des coordinateurs ATL qui n'envisagent pas la place des mouvements de jeunesse dans la CCA ou alors s'étonnent de leur absence et donc répètent à plusieurs reprises « on les invite, mais ils ne viennent pas ». Je pense que c'est intéressant de se poser la question du volontariat et de se rendre compte qu'en adaptant certaines conditions d'organisation des réunions cela pourrait permettre d'accueillir tous ces acteurs qui ne sont pas seulement professionnel. Ce n'est pas nécessaire pour toutes les CCA mais par exemple une réunion par an pourrait être à horaire décalé. Il y a parfois des détails qui empêchent les différents acteurs de se rencontrer et de collaborer.

Isabelle Coyette

C'est exact. La CCA pourrait décider d'organiser une rencontre plus large ou mettre en place différents groupes de travail en y associant les opérateurs de l'accueil qui ne sont pas représentés à la CCA dont les mouvements de jeunesse par exemple. C'est alors qu'il est intéressant de prendre en compte le fait que dans les lieux d'accueil de l'enfance, certains travaillent beaucoup avec des volontaires. Et donc, d'en tenir compte pour fixer l'heure de la réunion tout simplement. Ce n'est pas grand-chose, il n'est pas nécessaire de modifier toute la structure. C'est une manière d'associer les mouvements de jeunesse en ayant en tête cet aspect lié à l'engagement volontaire des animateurs qui ont pour la plupart un métier ou des études à côté.

La qualité de l'encadrement des enfants et des adolescents

Isabelle BURON



Fonction :

Echevine de l'enfance et des mouvements de jeunesse de la ville de Marche-en-Famenne

Citation :

« ... les mouvements de jeunesse jouent un rôle majeur au sein de notre commune puisqu'ils participent à l'éducation des enfants et des adolescents. Ils éduquent à la citoyenneté, au respect de l'autre, à la vie en groupe, à la nature, à l'environnement, au respect de cette nature et de cet environnement. Et donc, pour nous, au niveau de la Ville de Marche, c'est essentiel de soutenir les mouvements de jeunesse comme nous soutenons toute association ... »

Présentation de la thématique par les mouvements de jeunesse

(Par Alain Bairamjan, Conseiller fédéral des Scouts et Guides Pluralistes de Belgique)

Tous les animateurs sont volontaires et bénévoles. Les mouvements de jeunesse veillent à la qualité de l'accueil des jeunes. Le rôle des fédérations est de mettre en place les moyens nécessaires à l'accompagnement des animateurs et de soutenir l'encadrement des groupes.

Les fédérations disposent de plusieurs moyens d'action :

- un soutien par des cadres du mouvement : du niveau local au fédéral et même international (personnes ressources, adultes...);
- des publications ;
- des outils pédagogiques ;
- des formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelle comme le Brevet d'animateur de Centres de Vacances.

Concernant les formations d'animateurs de Centres de Vacances.

Les cinq mouvements de jeunesse ont reçu l'habilitation de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme organisme de formation d'animateurs. Ces formations sont structurées sur une base minimum de 150h théoriques et 150h pratiques. Elles abordent des contenus tels que les activités d'expression, jeux d'intérieur et d'extérieur, activités nature et environnement, la psychologie et le bien-être de l'enfant et du jeune, les premiers soins et l'hygiène, la sécurité, la pratique de l'évaluation, la pédagogie du projet, les activités culturelles, les attitudes bien-traitantes de l'animateur.

Pour les mouvements de jeunesse, le Brevet d'animateur de Centres de Vacances n'est pas une fin en soi mais il garantit une reconnaissance de qualité.

De plus, il y a la formation continue : pendant l'année, chaque fédération propose des formations supplémentaires. Les questions d'animation étant riches et variées, les procédures et les techniques évoluant sans cesse, l'animateur a l'envie de se tenir au courant et d'affiner au maximum ses outils d'animation et ses techniques dans un souci constant de plus d'engagement.

Intervention d'Isabelle Buron

Avant toute chose, je voulais vous dire que les mouvements de jeunesse jouent un rôle majeur au sein de notre commune puisqu'ils participent à l'éducation des enfants et des adolescents. Ils éduquent à la citoyenneté, au respect de l'autre, à la vie en groupe, à la nature, à l'environnement, au respect de cette nature et de cet environnement. Et donc, pour nous, à la commune de Marche, il est essentiel de soutenir les mouvements de jeunesse comme nous soutenons toute association mais en particulier les mouvements de jeunesse.

Nous sommes évidemment attentifs à la formation des bénévoles qui encadrent les plus jeunes de la commune : pour soutenir leur formation, nous avons dégagé maintenant un budget de 8000 €. En 2003, ce soutien était de 2500 €.

Les mouvements de jeunesse se répartissent cette somme sur base d'un consensus. Ils se sont réunis en une association de fait qu'ils ont appelée CHIRAC « Coopération Harmonieuse en Inter mouvements pour la Redistribution des Aides Communales ».

La commune avait constaté certaines disparités au niveau des différents mouvements. Elle a instauré un partage plus systématique : un certain montant forfaitaire par année et par enfant ou jeune affilié aux mouvements de jeunesse a été défini : ce montant actuellement est de l'ordre de 20 €. En fait, ce procédé est calqué sur ce qui est fait aussi pour les clubs sportifs.

Plus ou moins 300 jeunes fréquentent les mouvements de jeunesse. La formation est évidemment très importante puisqu'elle donne accès, dans le cadre du décret Centres de Vacances, à la possibilité de faire partie de nos plaines de vacances et d'être animateur des plaines communales. La commune a plus ou moins 80 contrats sur les mois de juillet et août.

C'est important pour nous d'avoir des animateurs bien formés. Je n'entrerai pas dans le cadre de la qualité de la formation puisque ce n'est pas de notre ressort, notre but est évidemment de soutenir les bénévoles et de les inciter à se former.

Pour terminer, une question plus large et même double, d'une part comment faire pour travailler de concert entre les fédérations des mouvements de jeunesse et les pouvoirs locaux pour toujours améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité de nos plus jeunes ? Parce que parfois, malheureusement, il y a encore des accidents (nous en avons vécu un cas dans une commune voisine il n'y a pas tellement longtemps), et d'autre part, parallèlement à cela, quel grain d'insouciance, de folie faut-il avoir pour être bénévole dans un mouvement de jeunesse, dans une société de plus en plus sécuritaire, dans une société qui ne supporte plus le risque, dans une société où il ne peut plus rien arriver aux enfants ? Et là, c'est pour moi l'occasion de vous témoigner toute ma reconnaissance et vous adresser toutes mes félicitations parce que vous avez le sens des responsabilités.

Réponse à la question – Simon André, président de la Fédération Nationale des Patros.

Il y a différentes parties à la question : la partie encadrement, la partie sécurité et aussi la sécurisation des locaux. Je pense que c'est aux différents acteurs de prendre leurs responsabilités. Du côté des mouvements de jeunesse, il y a toujours ce souci de continuer à motiver les animateurs à se former : c'est en grande partie grâce à cela qu'ils acquièrent leur expérience. Par exemple, au Patro, chaque année, ce sont 400 jeunes qui sortent de formation.

Du côté des pouvoirs locaux, des pouvoirs publics plus généralement, le dossier de l'autorisation des endroits de camp me vient en tête. Il est nécessaire de faire en sorte d'avoir des endroits de camp de qualité, qui soient aux normes et qui permettent d'accueillir les groupes en toute sécurité.

Maintenant, je vais répondre à la deuxième partie de la question, sur le grain de folie et sur le fait de faire confiance. Au sein des mouvements de jeunesse, nous pratiquons la confiance a priori vis-à-vis des jeunes et donc effectivement le « tout sécuritaire », ce n'est pas une solution. Faire participer les jeunes, leur faire prendre leurs responsabilités, les faire participer à la fixation d'un cadre, je pense que c'est comme cela qu'on peut les responsabiliser.

Réactions de membres du public

Simplement une suggestion sur base de ce que nous faisons actuellement en ce qui concerne la formation : sous condition de faire son stage pratique dans la commune, le futur animateur de centres de vacances reçoit de la commune 75 € une fois sa formation terminée.

C'est peut-être un moyen pour la commune d'aider le jeune à suivre une formation puisqu'une partie est prise en charge par les fédérations. L'autre partie est à charge des animateurs. C'est donc un moyen, effectivement, pour faciliter l'accès au cursus de formation.

Juste un petit témoignage supplémentaire. J'ai fait partie des mouvements de jeunesse pendant longtemps, je travaille maintenant dans l'insertion socioprofessionnelle. Dans le cadre de mon travail, je rencontre énormément d'employeurs. J'essaie de voir les possibilités de collaborations avec ces employeurs en termes de formation et d'insertion. Je voulais simplement redire, que j'entends énormément d'employeurs pour qui le fait d'avoir fait partie d'un mouvement de jeunesse est vraiment très important et c'est souvent un critère d'embauche. Les demandeurs d'emploi ont tendance à croire que c'est tout à fait dérisoire mais non, les employeurs le confirment, c'est souvent quelque chose qu'ils regardent sur les cv.

Modérateur

Il y a des communes, qui mettent à disposition des Go-pass, qui organisent parfois via les services jeunesse des rassemblements collectifs pour partir en formation avec tel ou tel organisme de formation reconnu. Toutes ces initiatives des communes qui encouragent cette formation et qui naturellement permettent aussi parfois à des animateurs de milieux plus défavorisés de faire leur formation gratuitement sont les bienvenues. Elles jouent un rôle très important non seulement dans le secteur des mouvements de jeunesse et des centres de vacances.

La gestion d'équipes, la prise d'initiative... sont souvent valorisées dans le cadre de la recherche d'un emploi. On ne le dira jamais assez.



Les infrastructures d'accueil des mouvements de jeunesse

Tanguy AUSPERT



Fonction :

Echevin de la Jeunesse et des Bâtiments de la ville de Namur

Citation :

« ... Nous avons eu dès le début - et c'est une mention que nous avons mise dans la déclaration politique générale de la ville de Namur lors de l'accord de législature - la volonté d'investir chaque année dans des bâtiments destinés aux mouvements de jeunesse... Actuellement, en cumulant toutes les aides, nous avons pu rendre service à plus d'une vingtaine d'unités, tous mouvements de jeunesse confondus sur Namur... »

Présentation de la thématique

Deux types d'infrastructures d'accueil des mouvements de jeunesse existent.

L'accueil permanent des groupes locaux

Les cinq mouvements de jeunesse se composent de plus de 1000 groupes locaux. Une très petite partie de ces groupes sont propriétaires de leurs locaux. Certains groupes sont locataires soit d'un bien privé, soit d'un bien public. Un bail est parfois signé. D'autres bénéficient d'un local, mis gratuitement à leur disposition par un privé ou par un pouvoir local. Les mouvements sensibilisent les groupes quant à la sécurité des locaux, à la qualité de l'accueil, aux bonnes relations avec les propriétaires, aux droits et aux devoirs qu'ils ont en tant que locataires.

L'accueil temporaire des groupes locaux

Autre type d'infrastructure, les infrastructures d'utilité publique, les salles omnisport, les centres culturels, les bibliothèques sont des infrastructures que certains groupes souhaiteraient utiliser dans le cadre de divers projets. Dans certaines communes, les groupes locaux y ont accès.

Les fédérations des mouvements de jeunesse souhaiteraient collaborer plus avec l'ensemble des communes sur cette thématique.

Intervention de Tanguy Auspert

J'ai la particularité d'être échevin de la jeunesse et également échevin du patrimoine et des bâtiments, ce qui facilite certaines choses, vous allez le comprendre assez rapidement.

Je vous dépeins un peu le décor : nous sommes à Namur, 107.000 habitants, 34 groupes locaux des mouvements de jeunesse, issus de quatre fédérations, soit un peu plus de 4.300 jeunes, toutes les semaines, qui participent aux activités dans les différents mouvements de jeunesse. Sur Namur, nous avons à peu près tous les types d'infrastructures citées dans la présentation de la thématique. Nous avons eu dès le début - et c'est une mention que nous avons mise dans la déclaration politique générale de la ville de Namur lors de l'accord de législature - la volonté d'investir chaque année dans des bâtiments destinés aux mouvements de jeunesse. Pour vous donner une idée, nous avons décidé à Namur d'investir de l'ordre de 300 à 350.000 € par an uniquement à destination des mouvements de jeunesse. Pour vous donner un ordre de grandeur, cela correspond à 3 € par habitant et par an.

Nous avons, dès la première année, organisé annuellement une réunion avec tous les mouvements de jeunesse. Nous leur demandons l'état de leurs besoins que ce soit dans des locaux communaux (ce qui représente environ la moitié des locaux) ou que ce soit dans des locaux que nous classons d'une manière générale « associatifs privés ».

La commune, par définition, que ce soit par des injonctions ou que ce soit par des cahiers de charges, ne peut pas travailler sur les biens d'autrui. Donc dans les locaux associatifs privés, je ne peux pas envoyer des hommes du

bâtiment pour y travailler, je ne peux pas faire un cahier de charges pour y envoyer une entreprise faire des travaux de rénovation, même de sécurité.

Pour tout de même répondre à des besoins dans l'associatif privé, nous avons utilisé plusieurs moyens.

Premier volet, je prends le cas de locaux paroissiaux qui existaient à La Plante. Nous avons demandé à la paroisse de nous rétrocéder les locaux en question, sachant que la paroisse ne pouvait plus les entretenir. Nous avons fait cela également dans les locaux de l'ancienne commune de Dave. Ces locaux sont rétrocédés pour 30 ou 50 ans à la Ville. Une fois que nous avons un droit réel sur le terrain, sur le bâtiment ou sur une partie de bâtiment, nous avons le droit d'y travailler et/ou de lancer un cahier de charges pour y travailler. Cela demande toute une négociation parce que ce n'est pas toujours simple pour des gens qui gèrent leur bien depuis des années d'accepter de céder le bâtiment même s'ils ne savent plus l'entretenir. Il y a toute une histoire derrière chacun des bâtiments. Une fois que la convention est ratifiée, qu'elle est acceptée par la tutelle, nous pouvons faire des travaux dans ce bâtiment l'année suivante.

Le deuxième volet dans lequel nous avons travaillé concerne une série d'infrastructures communales. Chaque fois que nous avons fait des travaux, dans d'anciens bâtiments associatifs ou dans des bâtiments communaux, une convention d'occupation à titre précaire est à chaque fois signée avec chacun des groupes locaux. Nous convenons du jour où ils l'utilisent dans la semaine, des conditions d'utilisation, d'un état des lieux annuel et, pour un peu les responsabiliser, même si nous ne leur demandons rien comme loyer, des charges énergétiques sont à prendre en charge par les groupes locaux. Nous envoyons les pompiers dans chacun des locaux pour qu'ils nous dressent l'inventaire et les priorités des locaux à retaper. Parallèlement, nous avons aussi lancé, que ce soit en interne ou par des sociétés extérieures, toute une série de travaux de rénovation de ces locaux communaux qui étaient déjà utilisés par les mouvements de jeunesse.

Il y a, pour terminer, le volet des bâtiments associatifs qui restent associatifs, sur lesquels nous n'avons pas de droit réel. Pour les groupes locaux concernés, nous avons une autre attitude. Nous avons un crédit de 10.000 € par an que nous essayons en général de répartir en quatre tranches de 2.500 €, que l'on donne à l'association ou au groupe local concerné à partir du moment où il s'engage la première année de l'année de libération du subside à faire tels ou tels travaux liés au bâtiment ou liés à la sécurité du bâtiment. La deuxième année, nous versons 80% du subside et, l'année suivante, ou peut-être quand les travaux avancent très vite, l'année même, nous versons le solde des 20% à condition que le groupe local produise la facture acquittée pour des matériaux ou des réalisations d'un entrepreneur. Nous avons d'abord mis l'accent sur tout ce qui était mise en conformité de l'électricité et mise en conformité incendie. Ce subside communal est cumulable avec le fameux subside que les groupes locaux des mouvements de jeunesse peuvent obtenir auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Les groupes locaux ont donc été assez subtils, ils ont demandé à juste titre les deux subsides, ils ont pu avoir une enveloppe plus importante pour réaliser, dans certains cas, tous les travaux de mise en conformité. Je pense notamment aux portes incendie ou à l'isolation des cages d'escaliers.

Actuellement, en cumulant toutes les aides, nous avons pu rendre service à plus d'une vingtaine de groupes locaux, tous mouvements de jeunesse confondus sur Namur. Je vous ai expliqué les différents modèles qu'il est possibles d'actionner.

Ce sont donc 350 000 € qui sont destinés annuellement aux mouvements de jeunesse. Ces 350 000 € représentent uniquement la part communale sans les subsides complémentaires possibles. J'entendais le Ministre Furlan qui annonçait son intention de travailler de manière transversale. Pour vous donner une idée, aujourd'hui, toutes les infrastructures sportives sont subsidiées à 75%, que le propriétaire soit la commune ou le monde associatif. Qu'est-ce qui empêche le Gouvernement wallon et la Fédération Wallonie-Bruxelles d'inclure les mouvements de jeunesse ou de les assimiler dans le décret des infrastructures sportives? À titre d'exemple : quand vous avez une plaine de jeux dans un quartier, elle est subventionnée à 75% par «infra sport», idem pour une plaine de jeux dans une école communale ou dans une école libre. Qu'est-ce qui empêcherait les mouvements de jeunesse de frapper à la porte des différents ministres qui veulent mener l'action transversale? Chaque fois que les mouvements de jeunesse auront investi 100 €, le pouvoir public va en rétribuer 75, il n'y aura plus que 25 € à trouver, soit auprès de la commune, soit auprès du propriétaire, soit auprès des fédérations.

Historiquement, les mouvements de jeunesse étaient souvent liés à l'associatif, à la paroisse. Ces gens-là n'ont plus les moyens d'entretenir leurs locaux et ce sera donc de plus en plus les pouvoirs publics qui devront soit les héberger, soit palier cette situation. Je trouverais normal qu'un pouvoir subsidiant aide les différentes fédérations ou groupes locaux qui sont sur le terrain.

Un dernier point par rapport à la question posée. À Namur, nous avons des salles communales que nous louons pour des fêtes, des salles de sports, que nous louons pour des clubs sportifs ou pour des associations privées. Nous avons décidé que les mouvements de jeunesse, quand ils sont de l'entité, ont droit à une réduction de 50% par rapport au tarif lié classiquement aux familles et aux écoles.

Pour clore, j'adresse deux idées aux mouvements.

Je ne sais pas si les mouvements de jeunesse ont l'habitude de proposer eux-mêmes une collaboration à leur commune. Nous venons d'avoir un hiver particulier avec beaucoup d'endroits enneigés. Il était difficile de sortir de chez soi. Je me suis dit que le camion de déblayage passerait dans toutes les structures communales mais pour ce qui est du home privé et de l'école au bout du village, comment font-ils pour déneiger ?

Si un jour, tous les mouvements de jeunesse étaient mobilisés pour un dimanche « sel et pelles », je suis sûr qu'en termes d'image, en termes de médias, vous avez tout à gagner. D'abord cela sensibilisera les gens dans le patelin, ils vont se souvenir qu'il y a un mouvement de jeunesse dans leur quartier et se dire « en fait ce qu'ils font c'est pas mal ». C'est peut être une journée à coordonner comme vous coordonnez vos journées foulards, pour être en mesure d'agir si cela arrivait encore.

Avez-vous l'habitude d'inviter vos élus locaux à vos grosses manifestations ? Prenez l'habitude, une fois par an de faire connaître vos groupes locaux à tous vos élus locaux, et pas uniquement à ceux de la jeunesse. Cela vaudrait la peine de se dire qu'aujourd'hui, on rencontre nos élus, on leur explique ce qu'on fait dans nos groupes. Vous n'avez pas cet automatisme, on vous voit avec vos foulards, vos chemises, on sait que c'est vous, mais on ne sait pas toujours où vous êtes, ce que vous faites, le nombre d'affiliés...

Voilà, je lance deux perches, je crois qu'il faut les exploiter et je crois que vous le ferez sur le terrain beaucoup mieux que moi.

Réaction d'un membre du public

Par rapport au sujet abordé par Monsieur Auspert, j'ai deux réflexions. Je suis député à la Région wallonne. J'avais envie de réagir d'abord comme parlementaire sur un sujet qui me préoccupe très fort : il faut trouver absolument un moyen, je ne sais pas comment, je n'ai pas la réponse, comment peut-on détourner cette interdiction de pouvoir faire des travaux avec des services communaux sur des locaux qui sont mis à disposition pour des mouvements de jeunesse ?

Dans ma commune, la plupart des mouvements de jeunesse sont affectés dans des locaux d'écoles libres ou associatifs. Il faut donc trouver un subterfuge pour y faire des travaux.

Un deuxième aspect par rapport aux infrastructures et là, je parle plutôt comme parent de deux filles qui ont fréquenté les guides. Effectivement dans des locaux associatifs, ou école libre, il n'y a pas d'accès aux sanitaires pendant toute l'activité. Je ne pense pas que ce sont des cas uniques, c'est inacceptable. C'est, à mon avis, une forme de maltraitance qu'on ne peut pas accepter.

La troisième chose rapidement. C'est effectivement les pouvoirs publics qui doivent réagir mais c'est aussi aux mouvements de jeunesse de mettre suffisamment la pression ensemble pour pouvoir dire à la commune que c'est inacceptable. Réagissons ensemble.

Réponse de Jérôme Walmag, président des Scouts

Quel subterfuge trouver ? Quel détournement ? Je pense que celui trouvé par Monsieur Auspert est le bon. On ne peut pas être injuste et demander que des flux financiers arrivent dans des biens qui soient des biens privés. Si c'est de l'argent public, il va servir pour des biens publics. La bonne formule, soit l'association a les moyens d'entretenir son bâtiment et elle le fait, c'est sa responsabilité en tant que propriétaire, soit elle n'en a pas les moyens et je pense que la formule décrite à Namur est bonne. Maintenant, il faut que la commune ait envie d'assumer cette charge supplémentaire de gestion de bâtiments qui, a priori, ne sont pas dans son patrimoine de début.

Ouverture et accueil à tous les publics

Christie MORREALE



Fonction :

Echevine de la Jeunesse, de l'égalité des chances et des affaires sociales de la commune d'Esneux

Citation :

« ... Mais quelle est la valeur ajoutée d'un mouvement de jeunesse ? La solidarité est au cœur des actions que vous menez pendant toute l'année. Est-ce que vous pourriez épinglez des opérations de solidarité qui montreront à la population l'action que vous menez... Effectivement, cela n'a pas été difficile parce qu'en réalité, ils s'engagent ! ...un coup de fil, un petit mot sur Facebook, et les mouvements de jeunesse répondent présents pour aider la population... »

Présentation de la thématique

Les mouvements de jeunesse accueillent des jeunes de toutes origines, de tous milieux. Chacun d'entre eux développe un projet pédagogique qui vise la citoyenneté, la solidarité et la responsabilité. Chaque mouvement est ainsi un partenaire éducatif local facilitateur de mixité sociale et culturelle. Ils collaborent régulièrement avec les CPAS, les établissements d'aide à la jeunesse, les maisons de jeunes..., en fait toutes les structures qui se préoccupent des jeunes.

Les mouvements sont évidemment attentifs à l'accompagnement et au soutien des animateurs qui souhaitent intégrer une personne handicapée dans leur groupe. L'ouverture est partie intégrante de leur projet. De plus, chaque mouvement s'inscrit dans une dynamique de création de nouveaux groupes.

Intervention de Christie Morreale

Nous sommes dans une commune verte, dans la périphérie liégeoise, et nous avons à peu près 500 jeunes sur 13000 habitants qui sont dans les mouvements de jeunesse. Nous avons également beaucoup de mouvements de jeunesse pendant les vacances.

Dans ma commune, lorsque nous avons effectué le premier budget - c'était ma première expérience en tant qu'échevine - des gens de la Région Wallonne sont venus et nous ont dit que ça n'allait pas du tout, qu'il fallait « serrer les boulons ».... C'est compliqué, les aides logistiques, notamment les transports en dehors de la commune, il faut les budgétiser et donc, nous faisons notre budget sans imaginer que nous allons viser une catégorie particulière.

Puis, j'ai vu débarquer 50 jeunes des mouvements de jeunesse qui avaient le sentiment de subir une mesure « anti-camp » qui allait leur coûter au moins 150 €. On a discuté avec eux et comme ils se sentaient lésés (car effectivement ils organisent annuellement des camps en dehors d'Esneux), je leur ai proposé qu'on réfléchisse à quelle était la logique participative à mettre en place aujourd'hui.

Mais quelle est la valeur ajoutée d'un mouvement de jeunesse ? La solidarité est au cœur des actions que vous menez pendant toute l'année. Est-ce que vous pourriez épinglez des opérations de solidarité qui montreront à la population l'action que vous menez et en compensation, une sorte de subside pourrait les couvrir. Répondre à cette question n'a pas été difficile parce qu'en effet, les mouvements de jeunesse s'engagent tout au long de l'année dans la vie locale.

Lorsque nous avons organisé « Nettoyons nos cours d'eau » les mouvements, quels qu'ils soient, sont venus pendant deux jours avec les citoyens: les petits, les grands, les adultes. Lorsqu'on a eu des problèmes d'inondations, un coup de fil, un petit mot sur Facebook, et les mouvements de jeunesse ont répondu présents pour aider la po-

pulation. Evidemment, ils se sont organisés par groupe, ce ne sont pas tous les mouvements de jeunesse qui sont venus mais certains d'entre eux qui avaient envie de participer à la solidarité et je pense que c'est aussi de cette manière que l'on peut s'aider.

Il y a cinq mouvements, cinq fédérations, je trouve que c'est important de pouvoir s'associer, de mener des actions en commun; en « front commun » comme les syndicalistes par exemple, je trouve que c'est à saluer !

Dans une commune, quelle que soit la couleur politique de l'échevin, de la majorité qui est en place, un mouvement de jeunesse, c'est autant de jeunes, autant de familles. C'est le volet citoyen qui est important. Une action se fait de manière à défendre l'intérêt général et donc il ne faut pas privilégier un mouvement ou un autre, je pense qu'il y a un plan d'égalité à mettre en place, en termes d'aides logistiques.

Si je prends en exemple ce qui se passe dans ma commune, la paroisse est relativement aisée et elle a organisé un magnifique espace pour Les Scouts. Il y a plusieurs entités et plusieurs unités scoutistes qui ont chacune leur local mais même si ces locaux sont « mis à disposition » les mouvements de jeunesse doivent prendre en charge les frais énergétiques.

Il faut simplement dire que les réunions des mouvements de jeunesse sont bien organisées chez nous, ils font de grosses activités, ils agissent sur leur territoire et dès qu'on essaie de proposer des activités comme par exemple un conseil des jeunes, on aimerait avoir des représentants des mouvements de jeunesse.

Pour eux, c'est une démarche différente, mais lorsqu'on a une Commission Communale de l'Accueil, ils ne viennent pas. En même temps, j'ai été sensible à ce qui a été évoqué tout à l'heure par rapport aux horaires : on n'y a jamais pensé : « Tiens, est ce qu'on peut participer sans venir spécialement à la réunion ? », « Est-ce qu'il n'y a pas des moyens de faire des ponts en dehors de ces activités-là ? ». Pour ce qui me concerne, c'est l'occasion d'être sensible à des actions et à des ponts qui peuvent se faire dans un sens et dans l'autre. J'essaierai donc, dans mon canton, dans ma circonscription, de pouvoir donner les informations que j'ai reçues aujourd'hui.

À aucun moment un responsable politique ne doit ni privilégier ni exclure des mouvements de jeunesse. Ils font partie intégrante de la vie communale, de la vie citoyenne, et de ce point de vue-là, il est intéressant de pouvoir dire qu'il existe des différences sur le plan philosophique par exemple, sur le plan aussi de la mixité. Des groupes existent; ce qui est important c'est que chaque jeune qui va se retrouver dans un mouvement, quel qu'il soit, aura une volonté commune d'être un jeune parmi d'autres qui doit apprendre à dialoguer, à être critique, à vivre ensemble et à devenir citoyen.

Réponse de Jérôme Walmag, président des Scouts

Il y a bien sûr un manque de moyens ; c'est vrai que les animateurs viennent avec 150 € ... C'est infiniment plus que ce qu'ils touchent pour faire ce qu'ils font puisqu'ils le font de façon tout à fait bénévole et donc forcément, pour eux, 150 €, c'est 150 €. Le propre de la jeunesse, c'est d'avoir des envies de révolte. Ils ne le font pas toujours de façon très diplomatique, ça, j'en conviens. D'ailleurs, en tant que fédération, nous sommes parfois les premiers à en subir les effets, nous avons donc un peu plus l'habitude. C'est donc effectivement de ce côté-là un problème de moyens mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, demander que le public investisse dans des bâtiments sur lesquels ils n'ont pas de contrôle, ce ne serait pas très correct non plus de notre part.

Réponse de Gwennaëlle Gahide, présidente fédérale des Guides Catholiques de Belgique

Je pense aussi que ce qui est important à soulever ici – les cinq mouvements de jeunesse sont représentés ici – c'est que la solidarité est chez nous tous dans notre projet pédagogique. C'est vrai que, quand nous nous mettons à cinq sur quelque chose, nous sommes plus forts. Il y a plusieurs communes qui ont pris cela à bras le corps avec les mouvements de jeunesse et qui se sont dit que, plutôt que les acteurs communaux aient cinq interlocuteurs différents et que cela prenne de l'énergie, pourquoi ne pas créer une asbl ou avoir une personne qui serait le porte-parole de ces cinq mouvements à la commune, comme c'est le cas à Braine-L'alleud, à Rixensart... Je pourrais citer des dizaines de communes où ils ont mis en place un système de synergie pour qu'il y ait une personne qui interpelle la commune et qui soit vraiment le point de contact des acteurs communaux. Je pense que c'est vraiment un regain d'énergie qu'on doit essayer de mettre en place, des deux côtés.

Les mouvements concluent la conférence (par Jérôme Walmag, président des Scouts)

Au travers des différentes interventions que nous avons pu découvrir cet après-midi, nous nous réjouissons d'entendre l'intérêt des uns et des autres pour les projets et rencontres dont nous avons été témoins.

Permettez-nous de revenir sur le sujet de cette conférence : « les mouvements de jeunesse et les communes : une relation gagnante ».

Nous aurions pu tourner cette affirmation en interrogation (?) ou en exclamation (!). Mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pour nous ni une incertitude, ni gagné d'avance. Nous sommes tout à la fois convaincus de la réussite de tels partenariats et nous avons également la conviction que d'autres projets encore peuvent se construire, que certaines collaborations peuvent aller plus loin, que de nouveaux liens sont à tisser. Bref, entre les groupes locaux de votre commune et vous, une relation qui gagne et qui a encore du potentiel.

Recevoir les échos des expériences dans les communes, entendre vos questions – et, de notre côté, y répondre – ce sont de premières étapes. Nous espérons que la suivante sera de rencontrer, au sein même de votre commune, les animateurs et pourquoi pas leurs parents, d'entretenir ce lien ou de le créer. Par ailleurs, il y a des communes où il n'y a pas de mouvement de jeunesse. Chaque mouvement ici est prêt à soutenir toute nouvelle initiative pour que des enfants et des adolescents trouvent un lieu d'accueil près de chez eux.

Au-delà de cette découverte de l'autre, nous insistons sur la nécessité, la richesse et l'utilité de collaborer: tout le monde a pu comprendre cet après-midi ce que chacun peut apporter et recevoir.

- Pour les mouvements, il y a les nombreux soutiens de la commune, que ce soient en termes d'aide financière, logistique, de mise en réseau, de reconnaissance, de valorisation.
- Pour une commune, c'est la présence d'un acteur éducatif participant à l'émancipation citoyenne des jeunes de sa commune, c'est aussi, par exemple, l'organisation locale d'activités régulières pour les jeunes et ce, chaque week-end.

Un retour important que vous pouvez donner aux animateurs engagés, jeunes et responsables, acteurs d'un projet pédagogique reconnu, vecteurs d'émancipation citoyenne, c'est de reconnaître leur investissement bénévole de qualité. La manifestation de votre gratitude à leur égard ne peut que valoriser, encourager et stimuler leur engagement. C'est sans doute là un premier – mais significatif – signe de reconnaissance de leur action.

Enfin, pour que cette relation entre groupes locaux et communes soit encore plus une réalité, pour que le débat perdure et s'enrichisse au-delà de cette conférence, en tant qu'institutions, en tant que réseaux de groupes locaux, les fédérations de mouvements de jeunesse ont des partenaires privilégiés à rencontrer: les réseaux des villes et des communes, wallons et bruxellois. Là où la richesse de chaque acteur au niveau local est plus qu'importante – une commune pour l'Union des Villes et Communes de Wallonie ou l'Association de la Ville et des Communes de Bruxelles-Capitale, un groupe local si nous parlons des mouvements de jeunesse – une coordination des institutions pourrait être favorable pour répondre aux enjeux respectifs des différentes réalités.

Beaucoup de projets ont été réalisés, beaucoup d'autres défis nous attendent encore.
Merci à vous tous de votre intérêt pour le projet des mouvements de jeunesse.



Les références des mouvements de jeunesse



Fédération Nationale des Patros

Fédération Nationale des Patros

Rue de l'Hôpital, 17 à 6060 Gilly – 071/28 69 50
www.patro.be - fnp@patro.be



guides catholiques de Belgique

Guides Catholiques de Belgique

Rue Paul-Emile Janson, 35 à 1050 Bruxelles – 02/538 40 70
www.guides.be – gcb@guides.be



Les Faucons Rouges

Rue Entre deux Portes, 7 à 4500 Huy – 085/41 24 29
www.fauconsrouges.be – info@fauconsrouges.be



Les Scouts – Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique

Rue de Dublin, 21 à 1050 Bruxelles – 02/508 12 00
www.lesscouts.be – lesscouts@lesscouts.be



Scouts et Guides Pluralistes de Belgique

Avenue de la Porte de Hal, 38 à 1060 Bruxelles – 02/539 23 19
www.scoutspluralistes.be – info@sgp.be